

Chapitre 7 Vivre ensemble

MoDem Isère (38)

Marie-Claire NEPI, présidente de la commission Solidarité

Paul BOURIAT, vice-président du MoDem 38 en charge du projet

Philippe de LONGEVIALLE, président du MoDem 38

7-1 Logement, urbanisme et habitat

Le logement, notamment dans les grandes métropoles qui concentrent beaucoup d'emplois de service peu rémunérés, est un problème crucial. Dans certaines zones comme la région parisienne, les travailleurs les plus modestes n'ont pas accès au logement. Quant aux familles, leur situation est de plus en plus difficile, l'éloignement croissant du lieu de travail leur étant imposé compte tenu du coût des loyers. Face à la crise, le lien logement-emploi-intégration est crucial pour une véritable cohésion sociale et pour lutter contre l'exclusion.

D'autres enjeux émergents nécessitent une action publique vigoureuse : le vieillissement de la population suppose une offre de logement adaptée, les contraintes énergétiques et climatiques impliquent la définition d'une politique ambitieuse, notamment en direction des ménages au revenu modeste qui ne pourront pas investir dans les travaux d'économie d'énergie et sur lesquels pèsent des charges de chauffage de plus en plus lourdes. **Les aides devraient être calculées suivant les revenus des ménages.**

Le Conseil de l'Europe a accusé la France dans sa décision du 5 décembre 2007, de violer plusieurs dispositions garantissant le droit au logement. La Charte sociale européenne prévoit en effet que « toute personne a droit au logement », ce qui impose aux pouvoirs publics de « prévenir et réduire l'état de sans-abri en vue de son élimination progressive » et de « rendre le coût du logement accessible aux personnes ne disposant pas de ressources suffisantes ». La mise en œuvre de la loi sur le droit au logement opposable en France permettra de juger de la prise en compte effective des critiques européennes, à travers une véritable application du droit au logement, une assistance aux plus démunis pour qu'ils puissent avoir accès à un hébergement ou un logement et surtout des moyens importants pour rattraper le retard accumulé et lutter efficacement contre le logement indigne. Toutes les personnes disposant de leurs droits sociaux, y compris les plus démunies, doivent se voir proposer un logement décent, dans des conditions économiques acceptables. **Porter à 30 % le quota de logement sociaux et pénaliser + lourdement les villes qui ne respectent pas cet engagement. De plus en plus, les classes moyennes (enseignement, fonctionnaires) ne peuvent plus accéder à l'accession à la propriété ou à la location dans le privé et ont recours au logement social. L'offre étant en décalage par rapport à la demande, ces catégories ont du mal à se loger. De plus l'ouverture du droit à l'APL est tributaire d'un seuil de revenu relativement faible (le smic) ce qui réduit encore la possibilité de pouvoir se loger dans le social. Les bailleurs sociaux qui théoriquement ont vocation de proposer des logements aux déshérités, sont confrontés aux coûts inflationniste du terrain, à la flambée des cours des matières premières, notamment celles qui répondent aux normes « hautes qualités environnementales » (HQE) ou bien THPE (très haute protection énergétique) des charges liées à la main d'œuvre et, de ce fait, ne peuvent plus mettre sur le marché des logements accessibles aux ménages aux revenus moyens.**

Au-delà de l'architecture et des constructions écologiques, l'aménagement du territoire, qui détermine l'utilisation rationnelle de l'espace, et l'urbanisme, qui donne un cadre à notre « vivre ensemble » sont indissociables du développement durable.

Nous devons donner une priorité absolue à la manière dont nos lieux de vie sont conçus en portant une attention particulière à :

- limitation de l'étalement perpétuel de la ville qui menace l'équilibre de notre pays, coûte cher en transport, carburant et carbone, favorise les exclusions sociales et ravage nos paysages ; **Il faut redonner de la nature à la nature, car on bétonne les campagnes. A exploiter également autour de l'agglomération les constructions avec en concomitance le maintien ou la création d'activités économiques à proximité afin de limiter l'usage des transports privés.**
- une politique de préservation et de reconquête des sols faces aux pollutions et à l'imperméabilisation ;
- la prise en compte plus sérieuse des risques technologiques et naturels ainsi que des nuisances sonores et olfactives dans les projets de construction et d'infrastructure ;
- un aménagement du territoire qui se soucie de la biodiversité car la faune et la flore doivent disposer d'espaces protégés reliés entre eux par des zones préservées ; ainsi elles pâtiront moins des « frontières » que constituent pour elles l'urbanisation anarchique et les axes de circulation ;
- le renforcement des dispositions de développement durable dans les principes d'urbanisme : développement de « quartiers durables » pour la réhabilitation ou la conception de zones urbaines, amélioration des projets d'aménagement et de développement durable (PADD) des plans locaux d'urbanisme (PLU) ;
- l'obligation pour chaque commune et collectivité locale de plus de 10000 habitants de faire procéder à un état des lieux indépendant sur ses impacts de développement durable et définir un plan local de développement durable (Agenda 21).

Dans le domaine du bâtiment, nos priorités sont également :

- de rendre rapidement les normes pour les nouvelles constructions plus exigeantes pour la performance énergétique des logements et bureaux (vitres peu émissifs, isolants performants, chaudières à condensation, pompes à chaleur géothermales, solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage, construction à énergie positive...), dans l'esprit des propositions émises lors du Grenelle de l'environnement ; **Développer le photovoltaïque et aider les entreprises de productions de matériaux basse consommation à s'installer dans l'hexagone afin de réduire les coûts d'importation de l'étranger (l'Allemagne principalement).**
- de mettre en œuvre des allègements de fiscalité vraiment incitatifs pour la construction aux normes de la qualité environnementale (du type HQE et référentiels similaires);

- de lancer une vaste opération de réhabilitation du patrimoine bâti. Avec un rythme de renouvellement du parc de logements de 1% par an, nous ne pouvons aucunement nous permettre d'attendre le seul renouvellement naturel de celui-ci. Des dispositifs comme la modulation de la taxe sur le foncier bâti en fonction des performances énergétiques des bâtiments peuvent inciter à la rénovation.

Depuis quelques temps une réalité nouvelle s'est fait jour : des personnes disposant d'un emploi effectif, des étudiants suivant des cursus classiques, ne trouvent aucun logement disponible compatibles avec leurs revenus et couchent la nuit dans leur voiture. Cela est intolérable et accroît encore la gravité de la crise. Face à cela des situations d'urgence innovantes doivent être trouvées. Nous proposons que les personnes âgées titulaires de logement HLM puissent sous louer en toute légalité une partie de celui-ci et qu'elles soient en conséquence pleinement autorisées à conserver l'occupation de leur logement. Il faudrait également construire des logements économiques à normes allégées mais disposant du confort nécessaire, à condition que ce soit des associations habilitées qui en assurent la gestion. **Envisager de récupérer les établissements de l'armée, de la police ou gendarmerie, vides afin de les réhabiliter pour loger les étudiants. Une autre piste comme par exemple le conventionnement avec des propriétaires privés pour une durée déterminée (10 ans) la location de leur logement à des prix nivelés à ceux du social avec en garantie le paiement des loyers, les travaux d'entretien de l'appartement.**

7-2 Handicap

En matière de scolarisation, les besoins spécifiques des jeunes handicapés doivent être pris en charge avec de nouvelles pratiques en développant l'inclusion proactive et individualisée. Les moyens doivent être donnés aux équipes afin de les former avec l'aide des professionnels spécialisés (médicaux ou pédagogiques).

En matière d'emploi, les personnes reconnues handicapées accèdent insuffisamment au monde du travail, et il s'agit le plus souvent d'emplois à temps partiel. De plus, le taux de chômage des personnes handicapées est largement supérieur aux moyennes nationales et européennes.

La promotion du rôle des familles dans la réadaptation et l'intégration sociales des enfants et des adultes handicapés dans leurs communautés locales et la société dans son ensemble, doit être un axe important.

Qu'il s'agisse de compensation de la perte d'autonomie ou de mise en œuvre des objectifs d'accessibilité dans les lieux publics, la qualité du partenariat entre l'Etat et les collectivités locales est aujourd'hui une condition essentielle de l'engagement des acteurs en faveur de la mise en œuvre des objectifs de la loi de février 2005.

7-3 Santé

Le budget de l'assurance maladie pour 2010 n'entérine aucune réforme d'ampleur, comme tétanisé par la crise, et vit d'expédients. Il engrange les traditionnelles recettes de poche : relèvement du forfait hospitalier, déremboursement de certains médicaments, réduction de certaines niches socio-fiscales (dont la fiscalisation des indemnités d'accidents du travail attendue sous forme

d'amendement parlementaire). **Il faut trouver d'autres sources de financement comme par exemple une taxe supplémentaire sur les bénéfices des laboratoires.**

L'objectif de dépenses repose sur des hypothèses pour le moins optimistes en matière de dépenses : +2,8 % seulement, tant pour la médecine de ville que pour l'hôpital.

La grande affaire de l'année est institutionnelle avec la mise en place des Agences régionales de santé. La régionalisation est une bonne chose. Mais la manière dont se sont mises en place les agences est contestable. Quels sont exactement les outils à la main des directeurs généraux de ces agences pour tout à la fois contribuer à la maîtrise des dépenses et améliorer la qualité et l'équité territoriale de la prise en charge ? Quelle articulation concrète avec l'assurance maladie ? Quelle place pour les collectivités locales, en particulier dans le champ médico-social ? Dans le maelstrom de la réforme institutionnelle, les acteurs locaux se saisiront-ils de la possibilité de construire des communautés hospitalières de territoire, disposition intéressante du rapport Larcher ? Le risque d'une recentralisation du système existe-t-il toujours ? Qu'en sera-t-il de la mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière de gouvernance interne de l'hôpital, énième avatar de la réforme managériale en l'espace de quelques années ?

Au-delà du meccano institutionnel, la réforme de l'assurance maladie est elle aussi devant nous. On n'échappera pas notamment au débat sur la répartition de la prise en charge des risques entre régimes obligatoire et complémentaire.

Une attention toute particulière doit être accordée à la psychiatrie. Dans notre pays ce secteur de la médecine est aujourd'hui sinistré. La sectorisation y est gérée d'une façon trop rigide. Une proportion croissante de SDF sont devenus au fil du temps des patients psychiatriques nécessitant une prise en charge qu'on ne leur accorde pas. Des moyens supplémentaires, de relais spécifiques doivent être prévus à cet effet.

Enfin nous le savons tous, la prévention (**axée sur les dangers de la cigarette. Le stress au travail, l'abus d'alcool...**) est une priorité majeure pour entretenir et améliorer l'état de santé de la population alors qu'elle est systématiquement sous dotée en moyens nécessaires depuis de nombreuses années.

7-4 Vieillesse, Dépendance

Le Président de la République a confirmé à l'automne 2007 les promesses du candidat en annonçant une réforme dite du « Cinquième risque ». Depuis, rien ou presque.

La place des aînés dans la cité et la prise en charge du grand âge : deux sujets qui ne sont pourtant pas près de sortir de l'agenda public. La nécessité de renforcer l'encadrement professionnel au sein des établissements, de densifier et de diversifier les aides humaines à domicile, l'importance cruciale des questions de reste à charge dans les maisons de retraite sont maintenant largement reconnues. La réforme achoppe sur des questions de financement : quelle place pour les solidarités publique et familiale ? Quelle place pour l'assurance dépendance ? Quelle répartition entre ressources publiques nationales et départementales ?

A l'évidence, l'importance du défi justifie de mobiliser l'ensemble des moyens potentiels : l'Etat et l'assurance maladie ne peuvent pas engager de vastes plans sans y mettre les moyens ; on a besoin de l'engagement des collectivités locales, les Conseils généraux en premier lieu, pour développer une politique à la fois plus pertinente, plus efficace et moins cloisonnée ; l'assurance ne sera pas de trop pour affronter les défis des décennies à venir, quand les générations du baby boom arriveront au grand âge (à partir de 2025) ; tout doit être fait enfin pour préserver les solidarités familiales et de proximité, socle essentiel de la prise en charge.

7-5 Retraites

Le déficit attendu de la Caisse nationale d'assurance vieillesse atteint 8,2 milliards en 2009 ; il est prévu à 10,7 milliards en 2010. L'attrition des recettes n'est pas seule en cause. Les aspects progressistes de la réforme des retraites de 2003 – notamment les mesures carrières longues – ont produit leurs effets, en pesant sur les comptes, bien avant que soient engrangés les bénéfices de la réforme, dont le principe même, l'allongement de la durée d'assurance, achoppe toujours sur le faible taux d'activité des séniors. La crise actuelle complique encore la donne en augmentant les sorties précoces d'activité dans un certain nombre de secteurs et en éloignant la perspective de déversement de cotisations de l'assurance chômage vers l'assurance vieillesse, élément indispensable au bouclage de la réforme de 2003. Quant à la réforme des régimes spéciaux de 2007, à l'évidence, elle ne pèse pas pour beaucoup dans les équilibres d'ensemble.

La réforme des retraites est bien devant nous. Les termes du débat portés en 2007 demeurent donc d'actualité et notamment le projet d'un système par points. Les principes sont toujours les mêmes : équité, reconnaissance de la pénibilité, reconnaissance de la situation particulière faite aux femmes en termes de carrière et... protection des générations futures contre le fardeau aujourd'hui accumulé.

Mais la réforme des retraites est liée à celle du travail. Tant qu'il apparaîtra peu épanouissant à un très grand nombre de salariés et de fonctionnaires, quitter leur emploi le plus vite possible restera la seule aspiration des quinquagénaires. Nous avons un devoir de réenchanter le travail, d'en faire un lieu d'épanouissement à tout âge, d'en rendre possibles des formes d'exercice extrêmement souples – à temps partiel, avec des interruptions sabbatiques, en cumul d'activités – de nature très différentes. C'est l'une des priorités du projet humaniste pour le 21^e siècle mais c'est aussi la seule façon d'encourager des carrières plus longues donc des recettes supplémentaires pour les caisses de retraite.

Envisager l'établissement des corps de métiers existants et coefficienter la pénibilité du travail afin de déterminer le départ à la retraite tout en calculant l'espérance de vie catégorisée.

7-6 Démographie

La situation démographique de l'Europe est extrêmement préoccupante, même si les choses sont un peu moins graves en France que chez nos voisins allemands, italiens ou espagnols. Le prolongement des courbes actuelles aboutit à une perte de population de plusieurs dizaines de millions d'Européens d'ici 2050.

Bien sûr, le vieillissement démographique lorsqu'il résulte de l'allongement de la durée de la vie est une bonne chose d'autant que l'on repousse l'âge d'entrée dans la vieillesse grâce à la médecine et au progrès dans les modes de vie. Mais les générations très nombreuses nées dans l'après guerre font néanmoins du papy-boom un défi à relever aux multiples enjeux en termes de besoins de logements, de mise en place de soins à domicile, de systèmes de mobilité adaptés.

Avant toute chose, il faut affirmer que les seniors constituent d'abord une ressource essentielle pour le maintien du lien social, par les rôles qu'ils assument comme grands-parents, bénévoles, responsables associatifs, élus locaux. Ils sont souvent les premiers acteurs de la solidarité de proximité, y compris dans les cages d'escalier. Leur rôle doit être valorisé et mieux reconnu.

Nous proposons la mise en place d'un pacte intergénérationnel à tous les niveaux de la vie sociale qui récapitule et insiste sur l'importance des échanges entre les générations qu'ils soient de temps, de savoir, d'affection et d'argent sous forme de soutiens courants ou de dons exceptionnels.

Mais puisque la démographie est le long terme des sociétés, le soutien au désir d'enfants est une priorité collective majeure. C'est l'un des aspects de la politique familiale qui ne saurait se réduire - comme on tend peu à peu à le faire - à une simple composante de la politique de lutte contre la pauvreté. De même si les allocations familiales doivent être préservées, la politique familiale ne saurait se réduire à la délivrance de prestations en espèces. La réduction du nombre d'enseignants laisse craindre une remise en cause de l'Ecole maternelle dans de nombreux territoires. Cela n'est pas admissible car jusqu'à présent la France se caractérise par une meilleure capacité que ses voisins à rendre compatible la vie professionnelle et la vie familiale des parents et en particulier des femmes.

Nous dénonçons la suppression du poste de défenseur des enfants tel que cela a été annoncé récemment.

Face à tous ces défis, nous proposons la création d'un ministère des générations futures qui aurait à porter de façon transversale les préoccupations de l'avenir, en particulier démographiques. Car tout est lié : il est clair que le niveau de la dette publique n'a pas les mêmes conséquences avec une population déclinante ou qui est au contraire en progression.

Enfin, l'Europe ne pourra faire face à ses besoins internes sans un nouvel appel à l'immigration. Cette question sensible ne peut néanmoins être abordée d'un point de vue seulement utilitariste.

7-7 Migrations

L'immigration peut être un facteur de dynamisme pour notre économie, mais si celle-ci n'est pas maîtrisée elle peut aussi être un facteur de déstabilisation pour notre société. La France se doit d'être fidèle à sa tradition de terre d'accueil, notamment à l'égard des réfugiés politiques, mais elle se doit également de veiller à une immigration équilibrée qui ne déstabilise pas la société française et qui ne prive pas de ses forces vives les pays d'origine.

Le droit d'asile doit être harmonisé et coordonné au niveau européen, seule voie possible pour garantir son effectivité tout en évitant l'apparition de situations inhumaines comme celle des

réfugiés afghans à Calais. L'insertion des immigrés souhaitant et pouvant rester en France doit également être améliorée. Il conviendrait en particulier, à l'instar de nombre de pays européens, d'autoriser les étrangers en situation régulière qui résident en France depuis plus de 10 ans à voter aux élections locales.

L'idée de pouvoir instaurer une politique d'immigration fondée sur des quotas ou des tests génétiques est moralement inacceptable. Une politique d'immigration maîtrisée ne peut se faire qu'en partenariat avec les pays d'origine et de transit dans un cadre européen. La politique de développement européenne doit être articulée avec une régulation souple des circulations de personnes de biens et de capitaux avec les pays en voie de développement. Le retour au pays des immigrés doit être favorisé par exemple en mettant en place des dispositifs de financements de projets locaux dans les pays d'origine en lien avec les flux financiers provenant des travailleurs immigrés.

Enfin, nous rappelons le caractère totalement inadmissible du renvoi d'immigrés en situation irrégulière vers leur pays d'origine lorsque cela présente des risques avérés à l'égard de leur intégrité physique ou de celle de leurs proches.

7-8 Intégration

L'intégration de tous dans le pacte républicain de solidarité doit redevenir la mission première des services publics fondamentaux : école, hôpitaux, police, services sociaux... Le maillage de ces services publics doit être renforcé dans les banlieues, notamment par l'installation d'un sous-préfet résidant dans les quartiers difficiles afin d'y coordonner l'action publique. De même la présence de ces services doit être préservée dans les zones rurales, notamment s'agissant de la Poste, le cas échéant en regroupant différents services en un seul point (Poste, impôts, CAF, ...). Des logements sociaux doivent être prévus dans tous les grands programmes de construction afin de développer la mixité sociale. 20 000 logements hyper-sociaux doivent être créés chaque année afin de réinsérer les sans domicile fixe.

Le retour à l'emploi doit être favorisé en rendant la reprise d'activité plus attractive. Les minima sociaux devraient être unifiés en une allocation sociale universelle par points, avec un barème dépendant des situations qui sera cumulable de façon dégressive avec la reprise d'un emploi. Une activité rémunérée au service de la société dans une collectivité ou une association devrait être proposée à toute personne titulaire d'un minima social.

7-9 Egalité femmes-hommes

Atteindre l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes implique un aménagement du temps de travail, la garantie de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Nous devons promouvoir

- un aménagement du temps et des horaires de travail tenant compte de la vie familiale ; cet aménagement devrait notamment s'appuyer sur la combinaison possible entre présence sur le lieu de travail et télétravail ;
- l'égalité des salaires entre femmes et hommes ;
- un encadrement plus strict du recours aux emplois précaires en contrôlant notamment le caractère saisonnier de l'emploi, la réalité du remplacement et la réalité des missions effectuées ;
- le retour à l'emploi après un congé de maternité mais aussi après un congé parental et l'évolution professionnelle et de la rémunération pendant ces périodes ;
- le développement du rôle des entreprises dans la fourniture de services d'accueil du jeune enfant ;
- l'obligation de la parité dans l'ensemble des instances décisionnelles (publiques et privées).

7-10 Vie associative et bénévolat

Nous avons à construire une société dans laquelle l'Etat assume son rôle d'impulsion et assure l'équité, et trouve en face de lui une société civile organisée, et en particulier organisée par le mouvement associatif. L'Etat n'a pas la capacité d'être le recours universel.

La question de la représentation des associations est très importante. Si l'on veut une France qui s'exprime non pas à partir du haut mais à partir du bas, à partir des attentes que, dans les quartiers, les villages, les gens expriment, il faut un dialogue organisé. Le Conseil économique, social et environnemental, devrait être le lieu du dialogue entre la société civile organisée et l'Etat, les décideurs politiques : éludé par l'ensemble des pouvoirs politiques depuis des décennies, il faut le restaurer dans sa légitimité et dans sa force.

L'organisation de la concertation avant toute décision publique est capitale. C'est aux responsables politiques d'assumer la responsabilité des décisions, mais il faut auparavant une réflexion partagée avec ceux qui seront les utilisateurs, qui assumeront les décisions prises. Nous sommes favorables à un délai incompressible de trois mois, sauf urgence, avant toute décision publique, en particulier les décisions législatives et réglementaires.

S'agissant du financement des associations, il faut élaborer une définition législative de la subvention. Il faut pour les associations une visibilité de leur avenir, et cela ne peut se faire que dans le cadre de conventions pluriannuelles, évaluées et glissantes.

Cette pérennisation des crédits doit s'appliquer tout particulièrement dans le domaine de la formation, qu'il s'agisse des associations qui assurent une fonction de formation ou de celles qui ont besoin de former leurs bénévoles et leurs cadres.

Pour nous, démocrates, le bénévolat est pour notre société une preuve que tout n'est pas marchand. Des activités indispensables sont ainsi entièrement assurées par des bénévoles. Et l'essence du bénévolat, c'est la gratuité de l'engagement.

Pour nous, la reconnaissance du bénévolat doit se concrétiser dans trois domaines : simplifier l'indemnisation des frais, valider les acquis de l'expérience bénévole, valoriser l'engagement bénévole en termes de retraite. Mais il faut également une protection juridique de l'activité du bénévole. Tout cela devrait être promu dans le cadre de la mise en place d'un statut du bénévolat.

Il faut faciliter le remboursement des dépenses que les bénévoles consacrent à leur activité : indemnisation, frais engagés. Rendre cela plus facile, moins sujet à caution que cela ne l'est pour l'instant.

La prise en compte des acquis, de ce qu'on apprend en étant bénévole, doit entrer dans les faits. Il faut que ces expériences puissent être validées dans un CV, que chacun puisse faire valoir ce qu'il a construit en étant formateur, encadrant, écoutant, animateur, responsable bénévole d'une association ou d'un club sportif, mère de famille qui fait du soutien scolaire, responsable associatif dans l'humanitaire... Nous proposons également que des bénévoles puissent disposer, comme les élus, de droits d'absence à leur travail pour se consacrer à leurs missions au service de la collectivité.

La question des retraites n'est pas réglée, et il n'y a qu'un moyen de s'en sortir : le système de la retraite par points. Chaque citoyen a acquis au cours de sa vie un certain nombre de droits, différents selon les cas, selon la durée, la pénibilité du travail... A partir de ces droits, chacun décidera lui-même de l'âge de départ à la retraite et donc du montant de cette retraite. Il nous semble que ceux qui se seront engagés bénévolement dans la société auront droit à recevoir des points de retraite. Cela serait attribué sous certaines conditions : signature d'un contrat de bénévolat sur une durée déterminée, tâches effectuées dans des associations d'intérêt général agréées. Cette solidarité, différée dans le temps, marquera la reconnaissance de la société pour qui a été au service des autres.